

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 3 février à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire débute la séance avec l'adoption du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2015. Il demande s'il y a des remarques ou observations à formuler sur celui-ci.

Le compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans observation ni remarque.



**Au titre de la Direction générale des services,** l'ordre du jour débute par l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Cette commission se réunit régulièrement. Dès qu'il y a transfert de compétences, ceci se traduit par une évaluation des charges et des produits de ce qui est transféré.

Le solde se trouve imputé sur l'allocation compensatrice des communes membres.

La CLETC s'est réunie plusieurs fois pour examiner les points suivants :

- Les transports scolaires pour les communes de Tremblay-les-Villages et Sézazereux,
- Les frais d'administration pour le transport scolaire perçus à hauteur de 1.5 % quand le transport est assuré par un prestataire extérieur, et 4 % quand le transport est assuré en régie.  
Proposition faite, la CLETC décide de maintenir les taux actuels.
- La mise à disposition d'accompagnateurs de transports scolaires pour les communes de l'ex Dreux agglomération (Marville Moutiers Brûlés, Villemeux, Allainville, Boissy en Drouais, Garancières en Drouais, Louvilliers en Drouais).  
Pour Vernouillet, la Ville mettra à disposition du personnel pour encadrer les enfants pendant les transports, et l'Agglomération compensera sur 5 jours.
- La Prise en charge des réseaux d'eaux pluviales pour les communes d'Abondant, Chérisy, Mézières en Drouais et Sézazereux.
- La création de la compétence « Pôle d'échanges multimodaux »
- La rétrocession de subventions versées à des associations à vocation culturelle.

Tout ceci se traduit par une modification des attributions de compensation des communes concernées.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à débattre de ce rapport qui a été adopté à l'unanimité par la CLETC et le Conseil communautaire.

Le rapport est adopté, à l'unanimité, par le Conseil municipal.



**Au titre de la Direction de l'Urbanisme,** Monsieur le Maire aborde ensuite la création d'une servitude de passage.

Monsieur le Maire explique que le projet d'aménagement de la RN 154 mené par la DREAL entre Marville-Moutiers-Brûlé et Vernouillet impactera les flux de circulation et l'accès aux parcelles agricoles riveraines, propriété de la Ville de Vernouillet, Madame SERNICLAY et M. MONTIGNY.

Pour remédier à cette difficulté, un nouvel accès a été créé sur le Boulevard de l'Industrie.

Pour finaliser ce dossier, il y a lieu de créer une servitude de passage sur le terrain de l'aérodrome via le chemin rural n°7 dit « chemin des foirettes ».  
Une convention tripartite Etat-Agglo du Pays de Dreux-Ville de Vernouillet a été mise en place.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016.

La ville de Vernouillet est éligible à cette dotation qui permet de soutenir des opérations d'investissement sur la base de critères prioritaires définis par l'Etat :

- Réseaux d'eau potable
- Education et services à la petite et moyenne enfance
- Equipements et services à la population
- Développement économique et touristique

Les collectivités seront accompagnées sur 2 dossiers à un taux d'au moins 20 %.  
La dépense subventionnelle est plafonnée à 100 000 € par dossier.

Les propositions faites pour 2016 sont les suivantes :

- 1- Renforcement de la conduite d'eau rue du Duc de Guise à hauteur de 94 660 € HT
- 2- Travaux d'économie d'énergie découlant des prescriptions de l'étude COEP réalisée par la Ville.

Elle concerne le site de l'école Louis Pergaud et du Mille club pour les activités périscolaires de cette école :

Isolation des combles de l'Ecole Louis Pergaud	30 000 € HT
Changement des 2 chaudières de l'Ecole Louis Pergaud	41 670 € HT
Étanchéité du toit de la terrasse et isolation du Mille club	37 757 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>109 427 € HT</b>

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers et à signer les documents nécessaires.



**Au titre des Services Techniques**, Madame Michèle MANSON donne la lecture de tous les marchés réalisés sur l'exercice 2015.

Le Conseil municipal prend acte de l'ensemble des marchés.



**Au titre de la Direction des Ressources Humaines**, Monsieur LESAGE, adjoint, poursuit avec l'examen du point relatif à une demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités locales.

Afin de limiter les risques professionnels, la Ville réalise une étude, avec l'aide du Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Eure et Loir et de la société Neeria. Celle-ci sera formalisée dans un document de synthèse dénommé DOCUMENT UNIQUE.

Cette subvention viendra en compensation des heures consacrées par les agents, mobilisés sur une durée d'un an maximum, pour mener à bien cette étude.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de débattre sur ce point.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à solliciter une subvention auprès du FNP et à signer tous documents y afférents.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Un contrat de prêt, d'un montant de 285 000 €, est signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des travaux sur les réseaux d'eau potable dans le cadre de la sous-enveloppe « Prêts Croissance Verte » dédiée aux projets liés à la transition écologique,
- ✓ Un contrat de prêt au secteur public local, d'un montant de 710 000 €, est signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement de divers projets de long terme,
- ✓ Afin de soutenir l'action du Centre social sur le quartier de la Tabellionne, deux contrats sont signés avec les personnes suivantes :
  - l'Association drouaise, représentée par M. FARGEAS Yves, pour une animation musicale galette des rois, le 8 janvier 2016,
  - Mme MERLAUD Luce de NAINTE (86) et M. CALLU Philippe de VILLECHAUVE (41), du groupe « Drôles de Zèbres » concernant un concert spectacle pour enfants le 9 février 2016,
  - L'Association BM Concept pour une représentation Zumba Party le 6 mars 2016,
  - L'Association Taebo Punch pour une représentation Zumba Party le 6 mars 2016,
- ✓ Un contrat est signé avec l'Association Les Ateliers d'Ormesson sur Marne (94) concernant l'organisation d'une projection publique des films d'animation « CO2 » et « Hep ! Les abeilles disparaissent », réalisés par Dominique SOYER, à l'occasion du festival Ecofilm, du 25 janvier au 2 février 2016,
- ✓ Un contrat est passé avec l'Association Route du Celte de CONCHES EN OUCHES (27) pour l'organisation d'un concert de musique traditionnelle irlandaise, avec le groupe Zonk, le 19 mars 2016,
- ✓ Un contrat est passé avec l'Association AGENCE France PROMO de la TESTE DE BUCH (33) pour une journée d'animation assurée par Coline PROMEYRAT, dans chacune des cinq écoles maternelles de Vernouillet, en mars et avril 2016,

- ✓ Un contrat est passé avec l'Association « Jazz Classique Asie » de PARIS (16<sup>ème</sup>) concernant l'organisation d'un concert avec the Volunteered Slaves, le 1<sup>er</sup> avril 2016 à l'Agora,
- ✓ Un contrat est passé avec Lamastrock de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS (07) concernant l'organisation d'un concert avec Finzi Mosaïque ensemble, le 29 avril 2016, à l'Agora,
- ✓ Un contrat est passé avec l'Association Herbe Verte de CREIL (60) pour une séance de contes pour adultes assurée par Nora Aceval, conteuse, sous le titre « La science des Femmes », le 24 juin 2016.

La séance est close à 21h20.